



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/398

Le 4 août 2006

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Réunion de la Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre), Genève, 16-17 octobre 2006

1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT-R aura lieu à Genève, du 16 au 17 octobre 2006, faisant suite aux réunions du Groupe d'action 1/9 (voir la Lettre circulaire [1/LCCE/76](#) du 17 mai 2006) et des Groupes de travail 1A, 1B et 1C (voir la Lettre circulaire [1/LCCE/77](#) du 3 juillet 2006).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés aux réunions, enregistrement des délégués, distribution des documents, etc., seront regroupés dans le même bâtiment. La réunion débutera à 9 h 30 et l'enregistrement des délégués débutera à 8 h 30. Pour accéder au comptoir d'enregistrement situé **dans le bâtiment Montbrillant**, **tous les délégués devront emprunter exclusivement l'entrée Montbrillant** le jour de l'ouverture.

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 1 est reproduit à l'Annexe 1. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-4.

Les Questions assignées à la Commission d'études 1 se trouvent à l'adresse suivante :

<http://www.itu.int/ITU-R/publications/download.asp?product=que01&lang=f>

2.1 Adoption de projets de Recommandation à la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4)

Aucun projet de Recommandation n'est soumis à la Commission d'études pour adoption, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études ou qui, faute de temps, n'ont pas pu être présentés dans les langues de travail avant la réunion.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C et du Groupe d'action 1/9, organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à la Commission. Après examen, la Commission pourra décider de les faire adopter par correspondance. Dans ces cas-là, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption en même temps que celle d'approbation (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-4, l'Annexe 2 à la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail et du Groupe d'action qui précéderont la réunion de la Commission et qui pourraient donner matière à projet de Recommandation.

2.3 Décision de procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure d'approbation de chaque projet de Recommandation qu'il s'agit de faire adopter conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-4. La procédure d'approbation sera alors ouverte. Le texte en question sera soit soumis à la prochaine Assemblée des radiocommunications, soit envoyé aux Etats Membres pour être examiné pour adoption par le biais de la procédure de consultation; ou à défaut la Commission d'études peut décider d'appliquer la procédure PAAS, visée au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4.

3 Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

Les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'administration ou de la société que vous représentez. Cette lettre doit préciser votre nom et vos fonctions, votre date de naissance, votre numéro de passeport, ainsi que ses dates de délivrance et d'arrivée à expiration. Elle doit être accompagnée d'une photocopie de votre passeport et du formulaire d'inscription, dûment rempli, le tout devant être envoyé par télécopie au numéro +41 22 730 6600 à l'Unité des documents et réunions de l'UIT-R, bureau V.434, à l'attention de Mme L. Kocher. Veuillez noter que l'Union a besoin d'au moins une semaine pour traiter tous les documents nécessaires à l'obtention d'un visa.

4 Participation

Les services d'interprétation seront fournis sur la base des inscriptions de participants parvenues avant la réunion.

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 3) (le photocopier si nécessaire). Les informations concernant l'hébergement se trouvent à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/travel/index-fr.html>.

Valery Timofeev
Directeur, Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 1 des radiocommunications

(Genève, 16-17 octobre 2006)

- 1** Introduction
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Constitution d'un Groupe de rédaction
- 5** Compte rendu de la réunion du mois d'octobre 2005
- 6** Rapports analytiques des Présidents des Groupes de travail et du Groupe d'action
 - Groupe de travail 1A
 - Groupe de travail 1B
 - Groupe de travail 1C
 - Groupe d'action 1/9
- 7** Examen des Recommandations nouvelles et révisées pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)
 - Décision de demander l'adoption
 - Décision sur la procédure d'approbation à suivre
- 8** Examen des Rapports nouveaux et révisés
- 9** Examen des Questions nouvelles et révisées
- 10** Suppression des Recommandations, Rapports et Questions
- 11** Statuts des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Voeux, Résolutions et Décisions
- 12** Examen des contributions en préparation pour la RPC-07 et la CMR-07
- 13** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales
- 14** Plan de travail pour 2006-2007
- 15** Examen d'autres contributions
- 16** Calendrier des réunions
- 17** Divers
- 18** Clôture

R. HAINES
Président de la Commission d'études 1
des radiocommunications

Annexe 2

Sujets à étudier aux réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C et du Groupe d'action 1/9, qui se tiendront avant la réunion de la Commission d'études 1 et pour lesquels des projets de Recommandation peuvent être élaborés

Groupe de travail 1A

- 1 *Séparations en fréquence et en distance* (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.337-4 figurant dans l'Annexe 2 du [Document 1A/95](#)).
- 2 *Systèmes de télécommunication à haut débit sur lignes électriques* (document de travail sur un avant-projet de nouvelle Recommandation figurant dans l'Annexe 6 du [Document 1A/95](#)).

Groupe de travail 1B

Aucun sujet.

Groupe de travail 1C

- 1 *Utilisation d'équipements de contrôle des émissions fondés sur une nouvelle technologie* (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[NT] figurant dans l'Annexe 1 du [Document 1C/96](#)).
- 2 *Définition d'une procédure d'essai pour mesurer le niveau du point d'interception de troisième ordre (IP3) des récepteurs de contrôle des émissions* (avant-projet de nouvelle Recommandation figurant dans l'Annexe 4 du [Document 1C/96](#)).
- 3 *Définitions et procédures d'essai pour les spécifications des radiogoniomètres de contrôle des émissions pour les Recommandations de l'UIT-R* (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[SPEC] figurant dans l'Annexe 7 du [Document 1C/96](#)).

Groupe d'action 1/9

- 1 *Analyse de compatibilité entre un service passif et un service actif ayant des attributions dans des bandes adjacentes et voisines* (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1633 figurant dans les Annexes 2 à 12 et 17 à 22 du [Document 1-9/143](#)).

Annexe 3



Registration Form ITU-R Study Group 1 Geneva, Switzerland, 16 - 17 October 2006

Radiocommunication Bureau

I wish to participate in

SG 1
✓

Mr. Mrs. Ms. Miss:

.....
(family name)
(first name)

Accompanied by family member(s):

.....
(family name)
(first name)

1. REPRESENTATION

Name of Member State:

- Head of Delegation
 Deputy
 Delegate
(to be completed by representatives of Member States only)

Name of Sector Member:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Recognized Operating Agencies | <input type="checkbox"/> Regional Telecommunication Organizations |
| <input type="checkbox"/> Scientific or Industrial Organizations | <input type="checkbox"/> Intergovernmental Organizations operating Satellite Systems |
| <input type="checkbox"/> UN, Specialized Agencies and the IAEA | <input type="checkbox"/> Other Entities dealing with Telecommunication matters |
| <input type="checkbox"/> Regional and other International Organizations | <input type="checkbox"/> Associates |

2. OFFICIAL ADDRESS

Name of the Company:

Street Address:

City/State/Code/Country:

Business tel.: Fax:

E-mail: In case of emergency:

3. DOCUMENTS

I wish to receive paper copies during the meeting:
 Yes No

If yes, indicate one language only:

<input type="checkbox"/> English	<input type="checkbox"/> French	<input type="checkbox"/> Spanish
<input type="checkbox"/> Arabic	<input type="checkbox"/> Chinese	<input type="checkbox"/> Russian

Upon request, contributions are available at the Document Distribution Desk

Date : Signature:

For BR Secretariat use only			
Approved (if applicable)	Personal Section	Meeting Section	Pigeonhole
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

To be returned duly completed to the Radiocommunication Bureau
 Place des Nations
 CH-1211 Geneva 20
 Switzerland

Telephone: +41 22 730 5802
 Telefax: +41 22 730 6600
 Email: linda.kocher@itu.int